

swissdoc.

SWISSDOC NEWS FRANCAIS 6/2021 - UNE PRESTATION DU CSFO

12.05.2021 - 16.06.2021

Professions

Suppressions

Aucune

Nouveautés

Aucune

Modifications

0.553.39.0	Agent/e technique des matières synthétiques CFC - Remarques ajoutées: Ordonnance de formation en procédure d'audition. Dénomination prévue: Technologue en matières plastiques CFC. Il est prévu de supprimer les orientations. Voir INFOformation&profession du 02.06.2021
0.553.42.0	Praticien/ne des matières synthétiques AFP - Remarques ajoutées: Ordonnance de formation en procédure d'audition. Dénomination prévue: Praticien/ne en matières plastiques AFP. Voir INFOformation&profession du 02.06.2021
0.570.65.0	Carrossier/rière réparateur/trice CFC - Note effacée. Avant: en consultation <i>La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2022.</i>
0.580.11.0	Céramiste industriel/le CFC - Remarques ajoutées: Ordonnance de formation en procédure d'audition. Le choix parmi les 6 domaines spécifiques de Céramiste industriel/le CFC (Céramique de construction, Céramique fine, Céramique lourde, Céramique technique, Réalisation de modèles ou Production en métal dur) est nouvellement inscrit dans le contrat d'apprentissage et indiqué, comme auparavant, lors de l'inscription à l'examen final. Voir INFOformation&profession du 02.06.2021
0.613.18.0	Spécialiste en photomédias CFC - Désignation modifiée. Avant: Spécialiste en photographie CFC - Remarques effacées. Avant: Ordonnance de formation en procédure d'audition. Dénomination prévue: Spécialiste en photomédias CFC. Il est prévu de supprimer les orientations. <i>La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2022. Les orientations ont été supprimées.</i>

Formations

Suppressions

Aucune

Nouveautés

- 7.210.35.0 Développement d'entreprise pour les systèmes alimentaires régénératifs HES (Master)**
Planifié par la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW).

Modifications

-
- 5.000.17.0 Formation professionnelle initiale pour adultes (AFP, CFC)**
- Remarques effacées. Avant: En Suisse romande et en Suisse alémanique, les articles 31 et 32 de l'Ordonnance de la formation professionnelle sont les expressions en usage. En Suisse italienne, l'article 33 de la loi sur la formation professionnelle est usité.

Sur demande de la Suisse italienne.
-
- 5.553.6.0 Agent/e technique des matières synthétiques CFC, formation initiale**
- Remarques ajoutées: Ordonnance de formation en procédure d'audition. Dénomination prévue: Technologue en matières plastiques CFC. Il est prévu de supprimer les orientations.
[Voir INFOformation&profession du 02.06.2021](#)
-
- 5.553.7.0 Praticien/ne des matières synthétiques AFP, formation initiale**
- Remarques ajoutées: Ordonnance de formation en procédure d'audition. Dénomination prévue: Praticien/ne en matières plastiques AFP.
[Voir INFOformation&profession du 02.06.2021](#)
-
- 5.570.19.0 Carrossier/ière réparateur/trice CFC, formation initiale**
- Note effacée. Avant: en consultation
La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2022.
-
- 5.580.2.0 Céramiste industriel/le CFC, formation initiale**
- Remarques ajoutées: Ordonnance de formation en procédure d'audition. Le choix parmi les 6 domaines spécifiques de Céramiste industriel/le CFC (Céramique de construction, Céramique fine, Céramique lourde, Céramique technique, Réalisation de modèles ou Production en métal dur) est nouvellement inscrit dans le contrat d'apprentissage et indiqué, comme auparavant, lors de l'inscription à l'examen final.

[Voir INFOformation&profession du 02.06.2021](#)
-
- 5.613.5.0 Spécialiste en photomédias CFC, formation initiale**
- Désignation modifiée. Avant: Spécialiste en photographie CFC, formation initiale
- Remarques effacées. Avant: Ordonnance de formation en procédure d'audition. Dénomination prévue: Spécialiste en photomédias CFC. Il est prévu de supprimer les orientations.
La nouvelle ordonnance de formation professionnelle a été approuvée par le SEFRI et entre en vigueur le 01.01.2022. Les orientations ont été supprimées.
-

Thèmes généraux

Suppressions

Aucune

Nouveautés

Aucune

Modifications

Aucune